



Le Président

Madame Dominique BOY-MOTTARD
Conseillère Municipale et Métropolitaine
Présidente du groupe « Radical et Divers
Gauche »
En mairie de Nice

Nice, le **26 AVR. 2017**

Madame la Conseillère Municipale et Métropolitaine,

Par courrier en date du 30 mars 2017, vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'étonnement de certains administrés du quartier de Nice-Nord concernant la procédure de nettoyage du marché de la Libération.

En réponse, je vous informe que ce marché faisant commerce de denrées alimentaires périssables, il génère des souillures humides sur le sol.

Contrairement aux déchets secs issus du commerce non alimentaire, ces derniers, s'ils ne sont pas retirés de manière optimale et définitive, engendrent des nuisances, parmi lesquelles : un sol glissant, des problèmes d'hygiène et des nuisances olfactives.

La technique de nettoyage utilisée sur le marché de la Libération comme sur tous les marchés de denrées alimentaires, consiste à laver le sol et regrouper les déchets en des points précis puis de procéder au ramassage des denrées au moyen de balais.

Cette technique a le double avantage de nettoyer en profondeur l'espace public pour éviter les nuisances citées plus haut mais également de réduire le temps dédié au nettoyage afin de restituer rapidement aux citoyens, l'usage de l'avenue Malausséna et de ses traverses en toute sérénité.

Enfin, l'eau utilisée est prélevée sur le réseau d'eau brute et non celui d'eau potable.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Municipale et Métropolitaine, l'expression de mes respectueux hommages.

Christian ESTROSI
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réf. : E-00802184 – R-00804084

Conformément à la loi «informatique et libertés»,

vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, en vous adressant à :
Propreté Ville de Nice – Pôle Propreté du Plan d'Eau et des Façades Urbaines – 06364 NICE CEDEX 4